

## Commune de Périers



2373 habitants

Intercommunalité : Communauté de Communes Côte Ouest Centre  
Manche

Département : Manche

Région : Normandie

Surface du territoire : 1462 ha (commune) / 48732 ha  
(communauté de communes)

### *Gouvernance du projet*

---

Elu référent : Thierry RENAUD, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habita

Chef de projet : Delphine FOURNIER, chef de projet (d.fournier@seves-taute.com)

### *Le projet*

---

La première phase de réaménagement du centre-ville a eu lieu sur la période 2008-2012 et a permis l'émergence de projets tournés vers l'accès à l'éducation, à la culture, au logement et à la santé.

Suite à la désignation de Périers et de la communauté de communes Sèves-Taute comme territoires lauréats de l'AMI « revitalisation des centres-bourgs », la ville et son intercommunalité se sont engagées dans un programme ambitieux. De nombreuses études sont engagées, afin de répondre aux attentes formulées autour de 5 axes essentiels pour les élus et décrits dans le dossier de candidature à l'AMI : dynamisation commerciale et artisanale en cœur de bourg, lutte contre la vacance de l'habitat en centre-ville, amélioration des déplacements et mobilité durable sur le territoire, projet d'aménagement et de développement urbain et enfin réalisation d'équipements (salle de spectacle, maison des Solidarités, maison des associations etc...). Le territoire est engagé parallèlement dans l'AMI Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Les modalités de revitalisation du bourg doivent donc s'inscrire dans la transition énergétique.

En ce qui concerne l'habitat, l'objectif est de mettre en place dès septembre 2016 une opération innovante et expérimentale d'aide à la réhabilitation et à l'adaptation aux normes de confort des logements du parc privé et public. Une étude d'attractivité, menée par deux sociologues de janvier à mai 2016, vise à répondre au plus près aux besoins des habitants et des usagers du bourg. Elle doit permettre d'améliorer la vie quotidienne des usagers, de modifier l'image du bourg, de faciliter l'accès à un commerce de proximité dynamique et à des services adaptés, de rendre plus attrayant le centre-ville. Le projet urbain, mené en parallèle par un cabinet d'urbanisme et de paysage, vise à définir des actions simples et facilement réalisables (éclairage public, mobilier urbain, végétalisation, cheminements dans le bourg, espaces de rencontre, animations culturelles et artistiques...) à mettre en place dès 2016, en concertation avec les habitants et les élus. Des projets de plus grande importance, structurants pour le bourg, trouvent aussi leur place dans le schéma de développement urbain : aménagement de places, création de nouveaux équipements, résorption de friches, réutilisation de bâtiments vacants etc...

Enfin, un programme d'actions pour mieux accompagner et organiser les déplacements sur le territoire est en cours d'élaboration.